



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 Mai 2025

Membres présents 22 **Procurations** 7

29

1

Membres en exercice :

ABSTENTIONS

VOTES 27

27 POUR CONTRE 1

Date de convocation : 06/05/2025

L'an deux mille vingt-cing Et le douze du mois de MAI

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS: Mme LOUVION Cécilia à M. SPAGNOU Daniel

Mme RODRIGUEZ Colette **TEMPLIER Jean-Pierre** à Mme JOURDAN Elodie à CODOUL Bernard Mme ODDOU Sylvia **REYNIER Christine** à M. MUNS Anthony **CLARES Patrick** à Mme SCHMALTZ Emilie **LAUGIER Nicolas** à Mme SEBANI Stéphanie à JAFFRE Sylvain

ABSENT EXCUSÉ :

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-04-09-SF

OBJET: SUBVENTIONS 2025 + AVENANT CONVENTION - COMITE DES FETES DE SISTERON

M. SPAGNOU, membre de cette association, ne prend pas part au vote.

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2025 la subvention suivante :

<u>N°</u>	ORGANISME	<u>Normale</u>	Exceptionnelle
123	COMITE DES FETES DE SISTERON	30 000 €	4 500 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et du COMITE DES FETES.

N° d'ordre	Organisme	Montant Subventions 2025	Normale	Exceptionnelle
123	COMITE DES FETES DE SISTERON	34 500 €	30 000 €	4 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

à l'unanimité par 27 voix POUR

ALLOUE les subventions 2025 proposées.

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée.

<u>DIT</u> que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2025

Pour copie conforme, Le Maire, Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 13/05/2025 Å 14h18

RECU EN PREFECTURE le 13/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20250512-2025_04_09_